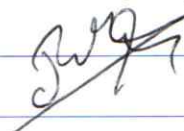


28/09/22 CHIGNIER Caroline

Demande que la surface maximale constructible pour un écolodge en zone NTZ soit portée à 40 m<sup>2</sup>.

Demande que la zone NTZ comprenne également la moitié sud de la parcelle 218.

Je soussigné M<sup>r</sup> Benoitteau Nicolas Habite a Saint amand jartoudeix n°24 souhaite que la parcelle n°841 classé en zone naturel soit classé en zone constructible (U2).



le 29/09/22 Bouvimeau Julien

Parcelle 327, 328, 329 section A Fankovate

Souhaite m<sup>r</sup> installer sur ces parcelles pour développer un projet de brasserie artisanale, les bâtiments présents seraient transformer

- maison d'habitation
- l'autre en atelier etc...

Demande la possibilité de changement de destination des granges, voire la création d'un stécal.



Le 3 Octobre 2022 MARCHEIX Jean-Pierre

Je souhaiterais que les parcelles C0081 et C0082 classées actuellement en zone naturelle, soient classées en zone constructible. Elles sont situées au cœur du village de Valligey. Les réseaux d'eau <sup>(de téléphone)</sup> et d'électricité longent ces parcelles. Elles ont un accès direct sur la "route des sapins"

